



3 mars 2022

(22-1984)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

**BRÉSIL: LOI 14.195 DU 26 AOÛT 2021 PORTANT MODIFICATION DE PLUSIEURS
LOIS ET RÉGLEMENTS EN VUE DE PROMOUVOIR LA FACILITÉ DE FAIRE
DES AFFAIRES SUR LE TERRITOIRE DU BRÉSIL**

Membre présentant la notification	BRÉSIL
--------------------------------------------------	---------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi 14.195 du 26 août 2021 portant modification de plusieurs lois et règlements en vue de promouvoir la facilité de faire des affaires sur le territoire du Brésil
Objet	Brevets (y compris la protection des obtentions végétales)
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/BRA/22_1764_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/BRA/I/1 Loi 9.279/1996 IP/N/1/BRA/I/1/Add.1 Loi 10.196/2001
Brève description du texte juridique notifié <p>Le texte en question a été proposé par le gouvernement, en premier lieu en tant que loi provisoire (décret du Président qui entre en vigueur immédiatement mais doit être soumis au vote du Parlement dans les 60 jours faute de quoi il est considéré comme rejeté) puis, une fois approuvé par le pouvoir législatif, en tant que loi. Ce texte législatif porte modification d'une série de lois et réglementations commerciales dans le but d'améliorer la facilité de faire des affaires au Brésil. Parmi ces modifications, la Loi a abrogé deux dispositions de la principale loi en matière de propriété intellectuelle (9 279/1996): i) l'unique paragraphe concernant l'article 40, qui garantissait une période minimale après la délivrance (10 ans) pour les brevets et (7 ans) pour les modèles d'utilité et qui avait dû être abandonné en raison d'une décision de la Cour suprême (ADIN 5529); et ii) l'article 229-C (qui avait lui été ajouté par la Loi 10.196/2001, déjà notifiée), qui établissait la nécessité que tout brevet concernant des inventions pharmaceutiques soit l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale de surveillance sanitaire (ANVISA).</p>	

Langue(s) du texte juridique notifié	Portugais
Entrée en vigueur	26 août 2021
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	18 février 2022
Autres renseignements	Lien vers le texte: http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2019-2022/2021/lei/L14195.htm
Organisme ou autorité responsable	Divisão de Propriedade Intelectual Subsecretaria de Inovação e Transformação Digital Ministério da Economia Téléphone: +55 (61) 2027-7575 Courrier électronique: sin@economia.gov.br

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.